

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Nombres de membres :

En exercice : **33**

Présents : **24**

Représentés : **9**

Qui ont pris part à la délibération : **33**

Date de la convocation : **21/06/2022**

Date d'affichage : **22/06/2022**

**de la commune de COGOLIN
Séance du mardi 28 JUIN 2022**

L'an deux mille vingt-deux, le **vingt-huit juin** à 18h30, le conseil municipal de cette commune convoqué, s'est réuni à la **Bastide Pisan**, sous la présidence de Monsieur Marc Etienne LANSADE maire,

PRESENTS :

Christiane LARDAT – Gilbert UVERNET – Audrey TROIN – Geoffrey PECAUD – Sonia BRASSEUR – Francis LAPRADE – Liliane LOURADOUR – Erwan DE KERSAINTGILLY – René LE VIAVANT – Danielle CERTIER – Jean-Paul MOREL – Franck THIRIEZ – Patricia PENCHENAT – Jean-Pascal GARNIER – Margaret LOVERA – Michaël RIGAUD – Olivier COURCHET – Mireille ESCARRAT – Patrick HERMIER – Isabelle FARNET-RISSO – Kathia PIETTE – Philippe CHILARD – Bernadette BOUCQUEY –

POUVOIRS :

Patrick GARNIER à Christiane LARDAT / Jacki KLINGER à Gilbert UVERNET / Elisabeth CAILLAT à Margaret LOVERA / Corinne VERNEUIL à Patricia PENCHENAT / Isabelle BRUSSAT à Liliane LOURADOUR / Florian VYERS à Michaël RIGAUD / Christelle DUVERNET à Francis LAPRADE / Audrey MICHEL à Isabelle FARNET-RISSO / Jean-François BERNIGUET à Marc Etienne LANSADE /

SECRÉTAIRE de SÉANCE : Geoffrey PECAUD

La ville de Cogolin s'est toujours attachée à pouvoir proposer des services de garde ou de loisirs adaptés aux besoins des publics accueillis quelque-soit l'âge : du jeune enfant à l'adolescent.

Dans le cadre de l'accueil de loisirs adolescents, la commune a pour objectif d'organiser de nouveau un séjour d'été d'une durée de 5 jours. Ce camp est organisé depuis 2016 et est reconduit chaque année pour satisfaire les familles cogolinoises.

Cette année, il se déroulera dans un camping au Grau du Roi (Gard) du lundi 22 août au vendredi 26 août 2022.

Ce séjour concernerait 20 adolescents scolarisés de la 6^{ème} au lycée encadrés par un directeur et 3 animateurs(trices) diplômé(e)s.

CM du 28/06/2022

N° 2022/082

SEJOUR E.A.L. ADOLESCENTS ETE 2022

Le transport s'effectuerait par bus de la société des autocars Brignolais (S.N.A.B).

Les objectifs recherchés sont le renforcement de l'autonomie des participants, la découverte et l'adaptation à un nouvel environnement, la vie en collectivité en optant pour la formule « camp sous tente » en gestion libre.

Les activités prévues durant le séjour permettent la découverte d'un nouvel environnement avec des activités spécifiques comme l'organisation d'une veillée « ranch », une visite des arènes, des excursions et déplacements en vélo et d'autres comme la découverte du patrimoine et les plages du Grau du Roi.

Le coût global du séjour comprenant l'hébergement, les repas, l'accès à la piscine et aux infrastructures du camping, le transport, les activités, le matériel pédagogique et pharmaceutique est de 6 033,52 euros pour les 20 jeunes et les 4 adultes. La participation financière des familles comprendra uniquement les dépenses afférentes aux adolescentes.

La participation financière des familles sera déterminée en fonction des revenus du foyer, avec un minimum de 50 % du séjour.

Quotient familial (Allocataire CAF)	Total des revenus et assimilés	%	Tarif séjour à la charge des familles
Sous réserve accord	0 à 20000 euros	50 %	172,24 euros
Sous réserve accord	20001 à 30000 euros	60 %	206,68 euros
Sous réserve accord	30001 à 40000 euros	70 %	241,13 euros
Sous réserve accord	+ de 40000 euros	80 %	275,58 euros

Après avoir entendu l'exposé qui précède et en avoir délibéré, le conseil municipal, décide :

D'APPROUVER le projet d'organisation d'un séjour d'été au Grau du Roi pour 20 adolescents de la 6^{ème} au lycée du lundi 22 août au vendredi 26 août 2022,

DE FIXER la participation financière des familles selon le barème ci-dessus.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an susdits **A L'UNANIMITE**.

Le maire,



Marc Etienne LANSADRE

